

COMMUNIQUE DE PRESSE

ECONOMIE DE LA RESSOURCE ET RECYCLAGE AU CŒUR DES DEBATS DU CONGRES DE LA FNADE

Paris, le 20 juin 2013 : La FNADE (Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement) a organisé son congrès annuel dans les salons du Cercle National des Armées.

A cette occasion, les adhérents de la FNADE, engagés depuis de nombreuses années dans l'évolution de leurs activités vers une industrie performante de la valorisation, ont partagé leur vision sur les priorités à donner aux travaux de la Commission Nationale des Déchets.

A cet effet, un débat sur le rôle des entreprises et des consommateurs dans la prévention et le recyclage des déchets était organisé :

Philippe Chalmin, économiste et président de CyclOpe, a rappelé la place du recyclage dans l'industrie, devenue un atout crucial pour l'économie. Il a notamment précisé : « *Dans un monde de rareté, le recyclage a un rôle déterminant pour autant que nous soyons capables d'anticiper les révolutions technologiques en cours tant au niveau de la demande que de l'offre* ».

Ce propos a été complété par **Yannick Roudaut**, co-dirigeant du cabinet Alternité, qui a souligné que « *l'entreprise doit s'interroger sur la notion de « création de valeurs » durables et sur sa responsabilité globale. Elle doit aussi repenser ses processus de production en se désintoxiquant des ressources naturelles et en repensant sa responsabilité environnementale et sociétale. Les producteurs doivent s'emparer du problème de l'obsolescence programmée et les consommateurs remettre en cause leurs habitudes de consommation* ».

Pour anticiper ces nécessaires révolutions technologiques, la FNADE a commandé deux études pour une meilleure connaissance des flux de déchets par filière : une analyse des méthodes utilisées par 3 pays dans l'élaboration des statistiques européennes déchets et une étude prospective des impacts des évolutions de flux après mise en œuvre du Grenelle et de la directive cadre.

La 1^{ère} étude a été confiée au cabinet allemand **BIPRO**, avec comme objectif de comparer les méthodologies de « reporting » des données statistiques des déchets municipaux à l'organisme européen EUROSTAT qui laissent penser que la France serait en retard sur certains voisins européens en matière de valorisation. Il ressort de cette étude 6 causes d'écart par rapport aux recommandations Eurostat (non prescriptives aux Etats Membres). A titre d'exemples, les tonnages entrant dans une installation de prétraitement sont considérés par certains états membres comme valorisés à 100% ou les flux de matières recyclées exportées ne sont parfois pas comptabilisés dans les flux recyclés du pays. Ces écarts peuvent conduire à une évolution de la part relative du recyclage par rapport à celle du stockage de plusieurs points d'un pays à un autre. L'utilisation d'une méthode harmonisée entre ces pays européens va permettre à la France de se repositionner à un meilleur niveau.
http://www.fnade.org/sites/fnade/document/categorie.php/t_id/16892/c_id/166020

La 2^{ème} étude a été confiée par la FNADE à **BIO Intelligence Service**. Elle permettra de mesurer les impacts économiques et environnementaux du développement de la valorisation des déchets conformément aux objectifs du Grenelle et de la Directive Cadre Déchets.

Michel Valache, Président de la FNADE , a notamment précisé : « *qu'il est impératif de mieux appréhender les gisements de déchets produits par les collectivités locales et par chacun des secteurs industriels et de rendre les données statistiques européennes comparables. Pour poursuivre la transformation vers le recyclage et la valorisation, les entreprises de la FNADE ont besoin de visibilité et d'incitation à investir sur le long terme. Par les travaux des deux études en cours, la FNADE qui contribue activement à la préparation de la conférence environnementale, souhaite apporter des éléments qui permettent de placer les mesures dans une démarche globale qui lui paraît nécessaire* ».

A propos de la FNADE :

« La complémentarité des filières pour le recyclage et la valorisation des déchets »

La FNADE est l'organisation professionnelle représentative des métiers de la dépollution et de l'environnement. Membre de la Fédération Européenne des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FEAD), la FNADE représente, au travers de ses 9 syndicats, 283 entreprises privées, 60 810 salariés en France et plus de 130 000 dans le monde, plus de 13,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 1 052 sites de traitement, 53 millions de tonnes collectées, 66 millions de tonnes traitées dont 40 millions de tonnes valorisées. Elle regroupe les prestataires de service, les constructeurs et les fabricants de matériels qui exercent dans les domaines d'activité suivants :

- *La gestion des déchets ménagers et industriels, dangereux et non dangereux : collecte, traitement, tri/transfert, recyclage, valorisation énergétique ou biologique.*
- *La conception, réalisation et exploitation de sites, déchèteries, unités de traitement, de recyclage et de valorisation énergétique ou biologique : sites de transfert, usines d'incinération, centre de tri, plateformes de compostage, centres de stockage,*
- *La construction et la fabrication des équipements et matériels*
- *La dépollution de sols,*
- *Le nettoyage de voiries et infrastructures urbaines,*
- *Le conseil, l'assistance à maîtrise d'œuvre et l'ingénierie dans les activités de collecte, de traitement et de valorisation des déchets*

Contact :

M. Vincent LE BLAN
FNADE
33 rue de Naples – 75008 PARIS
Tél. : 01 53 04 32 90 – Fax : 01 53 04 32 99 – Mail : fnade@fnade.com
Site Internet : www.fnade.com